ARRONDISSEMENT DE VICHY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 décembre 2017

Nombre de Conseillers :

En exercice : 75

Votants: 72 (dont 4 procurations)

Présents: 68

N°42

OBJET:

PROJET
ALIMENTAIRE
TERRITORIAL:
PROGRAMME 2018 2019

PLAN NATIONAL ALIMENTATION

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture le : - 4 JAN, 2018
Publiée ou notifiée

le: -4 JAN. 2018

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY - F. SZYPULA - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL (de la délibération n°1 à la délibération n°31 et de la délibération n°33 à la délibération n°47) - C. BENOIT (à partir de la délibération n°32) - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES - P. MONTAGNER - I. DELUNEL - J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. DUBESSAY - N. RAY (à partir de la délibération n°6) - J. ROIG - J.M. GUERRE - J.P BLANC - C. CATARD - C. SEGUIN - F. SEMONSUT - P. COLAS - R. LOVATY - C. BERTIN - A. CORNE (de la délibération n°1 à la délibération n°17 et de la délibération n°19 à la délibération n°47) - B. BAYLAUCQ - A. DAUPHIN - F. HUGUET - P SEMET (de la délibération n°1 à la délibération n°10 et de la délibération n°13 à la délibération n°39) - JY. CHEGUT (de la délibération n°1 à la délibération n°28 et de la délibération n°30 à la délibération n°47) - MC. VALLAT - M. MORGAND - JM. BOUREL - N. COULANGE - A. GIRAUD - M. MONTIBERT - JD. BARRAUD - G. DURANTET - B. AGUIAR - C. FAYOLLE - G. MARSONI - C. DUMONT - F. BOFFETY - M. GUYOT - J. BLETTERY- M. MERLE - C. BOUARD - P. BONNET - C. GRELET (à partir de la délibération n°2) - C. MALHURET - G. MAQUIN (à partir de la délibération n°2) - E. VOITELLIER (à partir de la délibération n°2) - YJ. BIGNON - B. KADJAN - MC. STEYER - JJ. MARMOL - M. JIMENEZ - S. FONTAINE - W. PASZKUDZKI - MO. COURSOL - JL GUITARD - F. SKVOR - C. POMMERAY - M.J. CONTE - C. LEPRAT - JP. SALAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration:

Mme C. BENOIT à F. AGUILERA (jusqu'à la délibération n°31), Vice-Présidente.

Mme et M. J. COGNET à MC. VALLAT - H. DUBOSCQ à JS. LALOY - JM. LAZZERINI à JD. BARRAUD - M. CHARASSE à G. DURANTET - Conseillers Communautaires.

Absents excusés: MM. F. MINARD – J. JOANNET, Conseiller Communautaire.

Secrétaire: M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Vichy Communauté et notamment la compétence supplémentaire en matière d'agriculture concernant étude, aménagement, mise en œuvre et soutien à l'agriculture du territoire visant son autonomie alimentaire,

Vu la Loi n°2014-1170 d'Avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 qui porte une ambition pour l'agriculture et l'alimentation française et soutient l'émergence de nouvelles dynamiques collectives ancrées dans les territoires, répondant aux enjeux actuels de l'alimentation,

Vu le Programme national pour l'Alimentation (PNA) et le Plan régional de l'Agriculture durable (PRAD),

Vu le Projet d'Agglomération adopté par le conseil communautaire du 18 juin 2015 et son volet autour de l'agriculture et de l'alimentation et actualisé le 28 septembre 2017,

Vu le label « Territoire à Energie positive pour la Croissance verte » accordé par convention signée avec l'Etat le 8 juillet 2015 et particulièrement l'avenant adopté par le Bureau communautaire du 6 octobre 2016, soutenant l'action 12 « Plan d'actions en faveur des circuits alimentaires de proximité »,

Vu la délibération n°3 du bureau communautaire en date du 7 septembre 2017 qui a adopté la stratégie en matière de circuits alimentaires de proximité et autorisé la définition d'un programme d'actions pour les 3 prochaines années en retenant la démarche de P.A.T intercommunal comme cadre général de l'action territoriale pour le volet « Agriculture et alimentation »,

Considérant l'appel à projet autour du Plan national de l'Alimentation lancé par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation le 23 septembre 2017, se donnant pour objectif d'aider financièrement les deux prochaines années, les territoires engagés dans une démarche de projet alimentaire territorial,

Considérant la candidature de Vichy Communauté déposée le 23 novembre 2017 auprès de la Direction Générale de l'Alimentation, présentant un programme ayant l'ambition de couvrir la majorité des dimensions liées à l'alimentation : justice sociale, veille foncière, production et diversification pour un ancrage territorial de l'alimentation, éducation alimentaire, sensibilisation du public, lutte contre le gaspillage alimentaire, animation de réseaux d'entreprises et de commerces pour relocaliser la vente et pour l'approvisionnement de la restauration collective ; ce programme impliquant plus de 25 partenaires autour de 4 groupes thématiques :

- groupe thématique 1 : installation de producteurs, diversification des exploitations
- groupe thématique 2 : communication/promotion ; sensibilisation/éducation
- groupe thématique 3 : restauration collective ; achat responsable
- groupe thématique 4 : territoires et projets

Considérant ce programme d'actions 2018-2019 pour un montant prévisionnel de 78 500 € pour lequel Vichy Communauté sollicite une aide estimée à hauteur de 55 000 € (taux d'aide de 70 %) auprès du Ministère et de l'ADEME,

Propose au Conseil Communautaire:

- d'autoriser M. le Président ou M. le Vice-Président délégué à lancer le programme dès janvier 2018 par l'installation de la gouvernance du Projet alimentaire territorial intercommunal (comité de pilotage et groupes thématiques),
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à solliciter les engagements des partenaires (charte, convention, ...) et à signer tous documents pour mettre en œuvre ce programme et les engagements,
- de dire que cette dépense sera proposée pour inscription au budget 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- approuve ces propositions,
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Communauté, le 20 décembre 2017.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Frédéric AGUILERA

Le Président,

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION Nº 42 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 DECEMBRE

Objet de l'acte : 2017 - PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL : PROGRAMME 2018 - 2019

- PLAN NATIONAL ALIMENTATION

Date de décision: 20/12/2017

Date de réception de l'accusé 04/01/2018

de réception :

Numéro de l'acte : 20DEC2017_42

Identifiant unique de l'acte : 003-240300426-20171220-20DEC2017_42-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte: 9.1

Autres domaines de competences

Autres domaines de competences des communes

Date de la version de la 19/04/2017

classification:

Nom du fichier: 42.pdf (99_DE-003-240300426-20171220-20DEC2017_42-DE-1-1_1.pdf)